

Sujet d'étude du thème 3 : L'instruction des filles sous la III^e République

Corrigé partie III : La République des institutrices

- 1) Expliquez pourquoi le régime républicain crée des écoles normales pour jeunes filles (Doc. 1 et 5)

La création des écoles normales pour jeunes filles a pour objectif de recruter et de former aux métiers d'institutrices des femmes qui vont enseigner dans les écoles primaires réservés aux filles. Elle répond à un double objectif :

- Celui d'une démocratisation de l'enseignement qui découle du principe républicain d'égalité des droits dont celui à l'instruction fait partie
- Celui du combat contre l'Église, opposé au régime républicain, qui exerce une sorte de monopole sur l'enseignement des jeunes filles.

Un autre objectif qui n'apparaît pas directement dans les documents est celui de consolider l'adhésion à la nation autour de la langue française et des principes républicains.

- 2) Expliquez s'il est possible de comparer les écoles normales de jeunes filles à un « couvent laïc ». (Doc.2)

Destiné à combattre et à faire reculer l'influence sociale et politique de l'Église, les écoles normales de jeunes filles, de façon ironique, cale une partie de leur mode fonctionnement sur celui des couvents des bonnes sœurs. Dans leur enceinte, ne peuvent y entrer, à l'exception des professeurs, que des femmes qui sont placés sous le régime de l'internat. Leurs entrées et leurs sorties sont dûment contrôlées ; elles doivent porter un uniforme et leur vie est régie par un emploi du temps et une morale très stricts.

- 3) Montrez que, pour Madame Bosse, les institutrices symbolisent la division des sexes dans la société. (doc. 5)

Le discours que tient Madame Bosse, une institutrice, montre l'importance des conditionnements sociaux sur les identités de genre. Les institutrices n'auraient pas, selon elle, des qualités qui appartiendraient au genre masculin : raison, jugement, aptitudes administratives, ce qui justifie, selon elle, que les fonctions les plus élevés de direction demeurent réservés à des hommes afin d'encadrer des femmes qui se laisseraient guidées sinon par leur émotion.

En revanche, elles auraient la douceur et l'attention que demandent les enfants en bas âge et qui manquent aux hommes. De même, de par leurs compétences domestiques et ménagères, elles sont plus aptes, selon l'autrice du discours, à évaluer de façon experte les travaux manuels. Aussi peuvent-elles revendiquer les fonctions d'inspectrices départementales.